QUESTION UIT-R 145-3/7

**Facteurs techniques relatifs à la protection
des observations de radioastronomie**

(1990-1993-2000-2017)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que la radioastronomie repose sur la réception d'émissions naturelles avec des niveaux de puissance bien inférieurs à ceux que l'on utilise d'ordinaire dans les autres services radioélectriques et qu'elle se trouve donc exposée à subir des brouillages préjudiciables dont les niveaux pourraient être tolérés par de nombreux autres services;

*b)* que, afin de comprendre les phénomènes astronomiques, les radioastronomes doivent faire des observations d'une part sur des fréquences de raies, données et immuables, d'autre part dans une série de bandes situées dans toute l'étendue du spectre;

*c)* que les mesures en vigueur pour protéger le service de radioastronomie sont fondées sur l'hypothèse que les stations de radioastronomie sont situées sur la Terre;

*d)* que la Question UIT-R 230/7 traite des observations de radioastronomie effectuées depuis l'espace,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quelles sont les bandes de fréquences préférées pour le service de radioastronomie?

2 Quelles sont les caractéristiques des méthodes d'observation en radioastronomie?

3 Quels sont les facteurs dont dépend la possibilité pratique du partage des fréquences entre la radioastronomie et d'autres services radioélectriques?

4 Comment les observations de radioastronomie peuvent-elles être influencées par les rayonnements non essentiels et autres émissions hors bande d'émetteurs radioélectriques fonctionnant dans d'autres bandes de fréquences, ou par d'autres équipements électriques?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devront être inclus dans une ou plusieurs Recommandations et/ou dans un ou plusieurs rapports, selon qu'il conviendra;

2 que les résultats des études devront être portés à l'attention des autres commissions d'études;

3 que ces études devront être achevées avant 2027.

Catégorie: S2